

Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée



L'Association loi 1901 ACTIOM, Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat, a été créée avec la volonté d'agir dans l'intérêt de ses adhérents. [Visualisation dépliant "Ma Commune Ma Santé"](#).

Cette offre a pour avantages d'être :

- * **Une offre de mutuelle négociée simple d'application,**
- * **Sans investissement financier pour la Commune,**
- * **Sans compromission pour le Maire et les élus,**
- * **Au bénéfice du pouvoir d'achat des administrés.**

Le choix d'une solution adaptée :

- * 3 contrats Groupe, et jusqu'à 10 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun
- * des solutions ACTIFS ouvertes jusqu'à 60 ans
- * des solutions SENIORS ouvertes à partir de 60 ans sans limite d'âge à la souscription
- * des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille , garanties obsèques...)

Des tarifs mutualisés :

- * négociés par tranche d'âge figés au-delà d'un certain âge
- * gratuité dès le 3ème enfant
- * réduction tarifaire de 5% pour le conjoint

Des avantages :

- * pas de sélection médicale
- * des prestations sans délai de carence
- * le Tiers payant (pas d'avance de frais)
- * l'assistance santé 24h/24h
- * des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis)
- * des bonus fidélité
- * des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

***- L'Association ACTIOM : 05 64 10 00 48 , site
internet : <http://www.macommunemasante.org/>***

- Mme Bernadette DENTINGER, Conseillère en action sociale : 07 71 36 53 05